

Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine

31^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Samedi 21 Septembre 2019

Dimanche 22 Septembre 2019

Domaine de Chalès, Route de St Viatre



NOUAN LE FUZELIER

Sous l'égide de l'ACT Centre Val de Loire



Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

Comptant pour le titre de Champion de France*

Qualificative pour le Concours Général Agricole 2020



PROGRAMME

Samedi 21 septembre 2019

de 9h à 16h Tests d'aptitudes naturelles et de sociabilité

de 14h à 17h Jugements des babies, puppies, vétérans

à 20h30 Dîner de gala

Dimanche 22 septembre 2019

de 8h à 9h Réception des chiens

Contrôle vétérinaire, présentation obligatoire du carnet de vaccination

de 9h à 15h jugement des classes jeune, intermédiaire, ouverte et champion,

15h30 Ring d'honneur
Attribution du CACS

Désignation des meilleurs de l'exposition

* conditions d'obtention du titre de champion de France en 2019 :
voir site officiel : cbf.asso.fr


ROYAL CANIN

Juges invités

le thème proposé
pour le dîner de gala
et l'exposition est :

« symphonie
autumnale en jaune
et rouge »

M. François ISTAS

robe bringée sans panachure
ou avec panachure blanche limitée

Mme Isabelle THEVENON-WHIR

robe fauve sans panachure
ou avec panachure blanche limitée

Mme Céline BOTTUSSI-JOCQUEL

robe bringée et robe fauve à panachure blanche
moyenne ou envahissante

Président du Jury : M. François ISTAS

Le jury peut être modifié et complété, en fonction du nombre des engagements.

Les personnes qui souhaitent offrir un prix spécial doivent le faire connaître, en précisant la nature et le bénéficiaire du prix, avant la clôture des inscriptions, pour inscription au catalogue.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 8 Septembre 2019 (Date ultime de réception)

Engagements internet : <https://cedia.fr> (paiement sécurisé)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS CANINES

L'Exposition se tiendra à NOUAN LE FUZELIER le Samedi 21 et le Dimanche 22 Septembre 2019

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens le samedi à 9 h pour le TAN, à 14h pour les jugements, le dimanche, entrée à 8h, début des jugements à 9h.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les "coups de brosse" de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
 - des chiens aveugles ou estropiés
 - des chiens dangereux
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
 - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
- La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué e-catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :
ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

Classes individuelles :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

CLASSE CHIOT - Pour tous chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Autres Classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

LOT D'AFFIXE - Pour au moins cinq chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury collégial en ring d'honneur.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, ou de sexes différents, appartenant au même propriétaire, et déjà engagés dans une classe individuelle.

COUPLE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

LOT DE REPRODUCTEUR : 5 descendants directs d'un sujet, issus d'au moins 2 partenaires différents présentés dans une même Exposition Nationale d'Élevage auront obtenu le qualificatif Excellent en Classe Ouverte ou Champion. La présence du géniteur n'est pas exigée.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement avant la date de clôture par mandat-cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 8 Septembre 2019.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
 - b) a déjà le titre de Champion de France de conformité au standard.
- Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 105 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens

contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Bien être animal

Selon le nouveau règlement des expositions de la FCI : « Les exposants sont responsables du bien-être de leurs chiens lors d'une exposition canine internationale. Il est interdit d'exposer un chien à une situation dangereuse pour sa santé et son bien-être, tel que le laisser dans une voiture par un temps excessivement froid ou chaud ou le traiter d'une manière cruelle. La violation de ces règles entraînera une exclusion de l'exposition et de toute autre manifestation FCI ».

Les exposants et les organisateurs doivent veiller scrupuleusement à ce que les chiens qui participent à une manifestation canine, le fassent dans des conditions décentes.

Le nom du référent BEA désigné par le comité pour la NE 2019 sera affiché sur le site de l'exposition et noté au catalogue.

31^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du Club du Bouledogue Français

21 et 22 Septembre 2019

Avec attribution
du C.A.C.S.



NOUAN LE FUZELIER



DEMANDE D'ENGAGEMENT

à adresser à CEDIA - NE CBF - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 8 SEPTEMBRE 2019 (date de réception)

Il ne sera accepté AUCUN ENGAGEMENT après cette date.

Une feuille par chien (photocopies acceptées) • Écrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue

J'engage mon chien dans la classe ci-après (une croix dans la ou les case(s) choisie(s))

Chiot Puppy Jeune Vétéran Ne concourant pas Confirmation
Intermédiaire Ouverte Champion TAN
avec engagement

Particulier - Eleveur - N° de certificat de capacité : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____
(avec indication du pays de ce livre)

Nom du chien : _____

Couleur : Bringé Fauve Bringé et Blanc (caille) ou Fauve et blanc *la robe fauve et blanc est jugée avec la couleur bringé et blanc.*

Date de naissance : _____ Mâle Femelle

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec l'affixe) : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Votre adresse courriel : _____ @ _____

Tout exposant qui introduirait dans l'exposition, un adulte ou un chiot non inscrit au catalogue est passible d'expulsion

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION		Règlement
• 1 ^{er} chien :	40 euros	
• 2 ^e chien	30 euros	
• 3 ^e chien et suivants (chacun)	20 euros	
• Puppy ou Chiot	20 euros	
• Vétéran, ou chien ne concourant pas :	20 euros	
<i>Jes vétérans sont invités s'ils accompagnent un chien concourant</i>		
• TAN	15 euros	
Total		
Réduction de 10 % sur les engagements et le TAN pour les adhérents du CBF à jour de leur cotisation annuelle 2019 réglée avant le 31 mars 2019		
• Réservation catalogue papier	<input type="checkbox"/> 0 € adhérents CBF <input type="checkbox"/> 5 € non adhérents	
Par chèque libellé à l'ordre du CBF Pas de remboursement de frais d'engagement au concours, ni au TAN		

il n'y aura pas d'inscription au poteau.

La confirmation est gratuite avec l'engagement.
Pas de confirmation seule - Pas de TAN seul

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la SCC.

J'accepte Je n'accepte pas
de voir publier la photo de ce chien dans la revue du club.

Date :

Signatures :

Si vous êtes engagé par courrier, la carte d'exposant vous sera adressée par CEDIA une semaine avant l'exposition.

Si vous êtes engagé par internet, votre e-carte sera disponible sur le cedia.fr une semaine avant l'exposition.

Engagements sur Internet : www.cedia.fr (engagements en ligne avec paiement sécurisé)

1 euro supplémentaire par transaction sera prélevé pour frais administratifs

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement :

Différentes offres sont disponibles dans la région et sur le domaine.

Le Domaine de Chalès n'acceptera que les seules réservations transmises par l'intermédiaire du club.



Pour toutes précisions et réservations :

Cathy BETHENCOURT
06 17 20 44 46

Restauration :

Samedi midi :

- Possibilité de réserver un repas servi en salle pour un tarif de 17,50 €
- 2 food-trucks seront présents sur le site.

Samedi soir :

repas de gala à 20h30

Dimanche midi :

2 food-trucks seront présents sur le site

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Parking :

De nombreuses places de parking sont disponibles sur le domaine.

Les camping-cars sont admis mais il est spécifié qu'ils ne bénéficieront pas de branchement électrique.

TRES IMPORTANT

Tous les chiens devront passer au contrôle vétérinaire le jour de l'exposition et présenter leur carnet de vaccination.

NB : pas de chien dans les voitures - pas de collier étrangleur

Les tenues

Les rings seront installés à l'extérieur en plein air dans le parc du château. Il est donc recommandé pour le passage du TAN et les jugements, de prévoir une tenue vestimentaire adéquate et de se chausser en conséquence (pieds nus et talons aiguilles non autorisés pour la sécurité du présentateur).

Repas Samedi midi

.....
Terrine de poisson
.....

*Parmentier de canard
Salade verte
ou

*Filet de cabillaud sauce estragon
Flan de carottes au curry
.....

Clafouti de pommes
.....

Café et verre de vin compris (12.5cl)
.....

Prix : 17,50 € par personne

* Rayez le plat non retenu

Repas de gala - Samedi soir

.....
Salade crottin de chèvre chaud
.....

Magret de canard en aiguillette
.....

Gratin dauphinois
.....

Fagot de haricots verts et lards
.....

Craquant au chocolat
.....

Apéritif, vin, café.
.....

Prix adhérent CBF : 35 €

Prix non-adhérent CBF : 40 €

réserver en même temps que l'engagement

coupon et chèque à l'ordre du CBF à envoyer à la Trésorière du CBF :

Mme Cathy BETHENCOURT, 19 Le Plein, 16360 BAINES SAINTE RADEGONDE

Les chèques seront mis à l'encaissement après l'exposition (le chèque sera retourné si annulation au plus tard 10 jours avant le dîner).

Pas de repas payable sur place

✂ _____
NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____

Réserve :

_____ repas du samedi midi,

_____ repas du samedi soir, adhérent / non-adhérent

et joins un chèque de _____ €